



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Lundi, le 15 août 2022

STATIONNEMENTS DANS LES RUES ET SÉCURITÉ

Au conseil de lundi dernier, des citoyens se sont présentés pour signaler certaines problématiques reliées à la sécurité dans les rues municipales. Bien que la Ville de Lac-Delage fait beaucoup d'interventions pour améliorer la sécurité, nous constatons que l'augmentation de la circulation automobile dans la ville amène aussi certaines problématiques. Le Conseil travaille en collaboration avec les différentes instances pour améliorer et corriger ces situations. Cependant, la meilleure action demeure la collaboration citoyenne. Les interventions de la Ville sont limitées, la sensibilisation et le respect des règles demeurent l'affaire de tous.

Dans ce contexte, voici quelques points soulevés qui méritent d'être portés à votre attention.

La plupart des rues permettent le stationnement durant la période estivale. Cependant, nous observons que le stationnement dans certaines rues peut créer des situations potentiellement dangereuses pour la sécurité des piétons et aussi restreindre le passage des véhicules d'urgence.

Nous ne souhaitons pas imposer de nouvelles réglementations en matière de stationnement parce que nous croyons que les citoyens sont en mesure de faire preuve de jugement pour éviter des accidents et aussi permettre que les véhicules d'urgence puissent se rendre sur les lieux en cas de besoin.

Ainsi, particulièrement dans le secteur de la rue des Crans, nous demandons aux résidents de ne pas stationner leurs véhicules de chaque côté de la rue de façon à bloquer ou gêner le passage d'un véhicule d'urgence. Pensez que ça pourrait être votre résidence qui nécessite une telle intervention.

Nous désirons demander la collaboration des propriétaires de résidences en bordure des côtes (avenue des Monts et Pied-des-Pentes) de privilégier le stationnement dans les entrées plutôt que dans la rue. Ces sections sont très dangereuses pour les piétons.

Svp, soyez respectueux et faites preuve de prudence. Enfin un message particulier aux automobilistes habitués d'emprunter ces côtes : respectez les limites de vitesse. Il n'est pas interdit de diminuer en deçà de la limite permise dans les périodes achalandées.

La Ville travaille actuellement sur des solutions pour l'an prochain pour améliorer la sécurité des utilisateurs sur toutes les voies de circulation de la ville.

Merci beaucoup de votre habituelle collaboration.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale
Ville de Lac-Delage

Guy Poulin,
Directeur incendie
Municipalité des Cantons-
Unis-de-Stoneham